Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUETE déposée sous le n° 99 6 1411

93B5287

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
AUX FINS DE DESIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX APPORTS

Monsieur le Président,

17689

DÉPOSÉ LE :
12 JUIL. 1999
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

LE SOUSSIGNE :

Jean-Yves HARDY, demeurant 171, boulevard Péreire, 75017 Paris, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société anonyme, VALTECH, société cotée au Nouveau Marché depuis le 13 avril 1999, au capital de FRF 3.445.832, dont le siège social est Immeuble Lavoisier - Quartier Gambetta, 4 Place des Vosges, La Défense V, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167,

Représenté aux fins des présentes par la société d'avocats S.G. ARCHIBALD, inscrite au barreau des Hauts de Seine et y exerçant 136, avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine (92207 Cedex), représentée par Maître Mark RICHARDSON.

A L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE CE QUI SUIT :

Dans le cadre du développement du groupe VALTECH, il est envisagé de procéder à l'apport des actions de la société OBJECTARTS INC. ("OBJECTARTS"), détenues par les personnes ci-après désignées, au bénéfice de la société VALTECH.

I. TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Apport par Madame Marilyn SINCLAIR, Messieurs Lars LAAKES et Jeff WILLNER, et la société WORKING VENTURES CANADIAN FUND, représentant la totalité des actionnaires de la société OBJECTARTS, des titres de la société OBJECTARTS qu'ils détiennent, soit un total de 800.000 (huit cent mille) actions ordinaires et 10 (dix) actions spéciales (l'équivalent de 200.000 actions ordinaires) représentant ensemble la totalité des actions de la société OBJECTARTS, au bénéfice de la société VALTECH.

En rémunération de cet apport, il serait attribué aux apporteurs susvisés des actions nouvelles à créer par la société VALTECH avec une valeur de euro 7,8, au titre de l'augmentation de capital en résultant, pour une valeur correspondant à 50 % du prix des actions apportées (l'équivalent de 500.000 actions ordinaires), étant précisé que le solde du prix, soit CAD 2.500.000, serait versé en numéraire.

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES APPORTEURS

Noms	Adresses	Nombre de titres
Marilyn SINCLAIR	c/o OBJECTARTS INC. 255 Queens Avenue, Suite 2500 London, Ontario N6A 5R8 Canada	200.000 ordinaires
Lars LAAKES	c/o OBJECTARTS INC. 255 Queens Avenue, Suite 2500 London, Ontario N6A 5R8 Canada	200.000 ordinaires
Jeff WILLNER	c/o OBJECTARTS INC. 255 Queens Avenue, Suite 2500 London, Ontario N6A 5R8 Canada	200.000 ordinaires
WORKING VENTURES CANADIAN FUND	250 Bloor Street East, Suite 1600 Toronto, Ontario M4W 1E8 Canada	200.000 ordinaires 10 spéciaux
	Total :	**800.000 ordinaires** **10 spéciaux**

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

1. Dénomination sociale : VALTECH

2. Forme juridique : société anonyme

3. Cotation : société cotée au Nouveau Marché depuis le 13 avril 1999

4. Capital social : FRF 3.445.832

5. Activité : prestations de services et distribution de produits dans le domaine de l'informatique

6. Numéro de registre du commerce et des sociétés : NANTERRE 389 665 167

7. Siège social : Immeuble Lavoisier - Quartier Gambetta, 4 Place des Vosges, La Défense V, 92400 Courbevoie

8. Commissaires aux comptes :

- Titulaires :

BARBIER FRINAULT ET ASSOCIES
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine

Société FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

- Suppléants :

Monsieur Gilles GALLIPPE
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine

Monsieur Michel TERRADOT
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPORT DES ACTIONS DE LA SOCIETE OBJECTARTS

La société OBJECTARTS, dont les titres font l'objet de la présente opération d'apport, présente les caractéristiques suivantes :

La société OBJECTARTS est une société de droit de l'Ontario (Canada) dont le siège social est situé 255 Queens Avenue, Suite 2500, London, Ontario N6A 5R8, Canada.

Le capital de la société OBJECTARTS consiste en 800.000 actions ordinaires et 10 actions spéciales, ces dernières étant équivalentes à 200.000 actions ordinaires, pour un total de l'équivalent de 1.000.000 actions ordinaires.

Elle a pour objet les prestations de services d'information et de développement de produits dans le domaine informatique.

*

* *

En conséquence, le soussigné requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner deux commissaires aux apports ayant pour mission d'établir un rapport sur la nature et

l'évaluation des apports conformément aux dispositions de l'article 193 modifié de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

A l'occasion d'une opération précédente, vous avez bien voulu désigner en qualité de Commissaire aux apports :

Monsieur Olivier PERONNET
21/23, avenue Pierre 1er de Serbie
75016 Paris

et

Monsieur André DANA
30, rue d'Astorg
75008 Paris

Nous nous permettons de vous adresser ci-joint une copie de leur dernière nomination dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société AXON IT, une société de droit suédois, détenus par quinze personnes physiques, à la société VALTECH.

Compte tenu des domaines d'activités des sociétés concernées, il serait souhaitable que les Commissaires aux apports aient une bonne connaissance du secteur d'activités et soient en mesure d'apprécier au mieux et dans les meilleurs délais les évaluations qui auront été choisies.

Eu égard aux spécificités des activités de VALTECH dans le domaine de la formation informatique et à la connaissance que Messieurs Olivier PERONNET et André DANA ont acquise du groupe VALTECH, nous nous permettons de solliciter leur désignation dans un but d'efficacité.

En effet, Messieurs Olivier PERONNET et André DANA nous paraissent les personnes les mieux placées pour remplir cette mission.

Les Commissaires aux apports proposés ne sont ni rémunérés, ni honorés par l'une quelconque des parties à l'opération d'apport visée ci-dessus et ne sont soumis à aucune interdiction ou incompatibilité visées par l'article 220 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Neuilly-sur-Seine
En trois exemplaires,
Le 6 juillet 1999

Pour VALTECH S.A.

S.G. ARCHIBALD
Représenté par Maître Mark RICHARDSON

P.J. : Copie de l'Ordonnance en date du 28 mai 1999 nommant Messieurs PERRONET et DANA dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société AXON IT

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° 9967411 et les motifs y exposés,

Nommons N. Olivier Peronnet
FCC Audit Conseil 1 bis Rue Chapeyron 75008 Paris

N. André Dana
30 Rue d'Astorg
75008 Paris

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article 157-1 de la loi du 24 juillet 1966

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 09.07.99

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)